



COWANSVILLE

## ÉLECTION MUNICIPALE

### **AVIS AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné :

#### **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement**

**d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
4. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, la demande d'inscription à la liste électorale municipale **au plus tard le 23 octobre 2017.**

**ET**

#### **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise,**

qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours, en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017;
4. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 1<sup>er</sup> septembre 2017;

5. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration **au plus tard le 23 octobre 2017**.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet au moment de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection :

Par courriel : [hvgreffe@ville.cowansville.qc.ca](mailto:hvgreffe@ville.cowansville.qc.ca)

Par téléphone : 450 263-0141

En personne : à l'Hôtel de ville de Cowansville au 220, place Municipale, Cowansville (Québec) J2K 1T4

Donné à Cowansville, ce 20 septembre 2017.

La présidente d'élection,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA